Les Entreprises du Voyage contre le projet de taxation des aides aux vacances

Profession

Les Entreprises du Voyage alerte le gouvernement sur un amendement visant à taxer les aides aux vacances versées par les comités d'entreprise aux salariés et retraités, pour toutes les sommes au-delà de 322 euros.

"Le droit aux vacances est un acquis social, qui est loin d'être réalisé : une famille sur deux et un enfant sur trois ne partent jamais en vacances. La mission des comités d'entreprise est capitale pour concrétiser l'ambition des vacances pour tous.

Soumettre les aides aux vacances aux prélèvements sociaux et fiscaux serait aussi renoncer à l'effet multiplicateur procuré par la contribution des CE sur les dépenses touristiques" observe Jean-Pierre Mas, président des Entreprises du Voyage, nouveau nom du Snav. A cela René Marc Chikli, président du Seto ajoute que "tout un pan de l'économie française : hébergeurs, transporteurs, organisateurs de vacances, associations… sont tributaires des aides aux vacances versées par les CE. L'adoption de l'amendement Fauré aurait pour effet de détruire des emplois".
Cette position est totalement partagée par les principales organisations (l'Unat, l'Umih, l'Unosel et les groupistes au sein du CEAG) qui représentent des secteurs du tourisme directement impliqués par cette mesure.
En plein 80è anniversaire de l'instauration des congés payés par le Front Populaire et à l'heure où le Président de la République a érigé le tourisme en priorité nationale, les députés vont discuter, cette semaine, d'un amendement de M. Fauré, député (PS) de l'Ariège, taxant les aides aux vacances versées par les comités d'entreprise aux salariés et retraités, pour toutes les sommes au-delà de 322 euros par an. Aujourd'hui, ces aides ne sont pas soumises aux prélèvements sociaux et fiscaux.

Tous droits réservés à l'éditeur